



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 08 AU 14 MAI 2010

N° 107

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 8
INTERNATIONAL	9
A SAVOIR	10

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

11 mai 2010: Transparency Maroc relance le débat sur le prix des médicaments

Mardi 11 mai à Casablanca, Transparency Maroc a organisé une table ronde sur le thème de « la gouvernance et la transparence du secteur du médicament au Maroc ». Cette rencontre a connu la participation des différents intervenants du secteur. Elle a été marquée par des interventions pertinentes et un débat riche, à la lumière des conclusions et recommandations du rapport de la mission d'information parlementaire sur les prix des médicaments publié en novembre 2009.

13/05/2010



Prix des médicaments : Transparency Maroc rouvre le dossier

Transparency Maroc a organisé une table ronde mardi 11 mai à Casablanca sur le thème de « la gouvernance et la transparence du secteur du médicament au Maroc ». Les principales parties concernées par ce dossier (parlementaires, institutions, syndicats, société civile, pharmaciens, Ordre...) étaient présentes lors de cet événement. Chacune d'elles a essayé de justifier son point de vue: argument, prix et chiffres à l'appui. Selon Transparency Maroc, le rapport de la mission d'information parlementaire, rendu public en novembre 2009, a révélé des constats et suscité un vrai débat. «Ce document a établi claire-

ment que le prix des médicaments au Maroc est cher. Les Marocains consomment des médicaments d'un prix exorbitant alors qu'ils ont le même effet thérapeutique que d'autres produits disponibles», indique Rachid Filali Meknassi, secrétaire général de Transparency Maroc. Le rapport dégage plusieurs pistes pour une bonne gouvernance. Les professionnels du médicament et notamment l'Association marocaine des industries pharmaceutiques (AMIP) qui a commandité une étude, ont exprimé des réserves à la fois sur les conclusions du rapport et sur sa méthodologie d'analyse.



Prix des médicaments : six mois après le rapport parlementaire

Six mois après sa publication, le rapport de la mission d'information parlementaire portant sur le prix des médicaments vient de faire l'objet d'un premier bilan. Autour de la table ronde portant sur « la gouvernance et la transparence du secteur du médicament », initiée par Transparency Maroc, autorités gouvernementales, représentants de la société civile, médecins et pharmaciens étaient réunis mardi à Casablanca. Quels sont les progrès et les retards enregistrés depuis

novembre dernier ? Pour rappel, les conclusions émises par le rapport avaient provoqué un tollé général, en particulier auprès de l'opinion publique. Ce document révèle que, quel que soit le critère de comparaison sur lequel on se base, les prix des médicaments sont élevés. Le rapport pointe du doigt « une partie » des industries pharmaceutiques, ainsi que les procédures mises en place pour la fixation du prix des médicaments et des taux de remboursement.

14/05/2010



Prix des médicaments : le ministère promet de faire le ménage

Après le rapport sur les médicaments, le ministère de la Santé a dû prendre des mesures d'urgence pour baisser le prix des médicaments. En janvier dernier, le ministère baisse le prix de 200 médicaments, crée d'urgence la commission des prix des médicaments qui se chargera d'étudier les dossiers de déclaration des prix des médicaments déposés par les établissements pharmaceutiques industriels, proposer les prix publics et les prix hôpital, examiner les demandes de recours émanant de l'industrie et surtout

contribuer à l'élaboration de la politique économique du médicament. Le ministère compte également lancer l'Agence nationale des médicaments, remplacer le texte de fixation des prix qui date de 1969 et proposer des textes sur la bioéquivalence des médicaments génériques. Critiqué pour ne pas faire assez pour la promotion de l'industrie pharmaceutique, le ministère veut lancer une nouvelle étude dans ce sens. Rendez-vous les prochains mois pour voir l'évolution des ces réformes...

08-09/05/2010



Liban : A Beyrouth, le Maroc participe à la 4ème conférence parlementaire arabe de lutte contre la corruption

Une délégation parlementaire marocaine participe à la 4ème conférence parlementaire arabe de lutte contre la corruption qui s'est ouverte vendredi 7 mai à Beyrouth sur le thème « les parlementaires arabes et les défis de la participation effective à la lutte contre la corruption ». Les délégations de neuf pays membres de l'organisation des parlementaires de la région arabe contre la corruption (ARPAC) sont présentes à cette conférence qui durera un jour, pour examiner

les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la lutte contre la corruption dans le monde arabe, échanger les expériences et tirer profit des expériences des pays pionniers dans ce domaine. Trois séances de travail prévues dans le cadre de cette conférence discuteront des mécanismes de mise en œuvre de la convention des Nations Unies de lutte contre la corruption, du contexte juridique de la lutte contre ce fléau, des moyens de contrôle et du rôle des parlementaires.



Des barons de la drogue achètent des sociétés en faillite pour blanchir l'argent du trafic de la drogue

Selon un rapport officiel espagnol rendu public le 30 avril, des barons de la drogue agissant entre l'Espagne, le Maroc et la Colombie, procèdent ces derniers temps à l'achat de plusieurs sociétés ayant fait faillite en raison de la crise économique. Ce rapport qui

se base sur des données et des informations officielles émanant du département de la défense, affirme que les trafiquants profitent de la conjoncture économique difficile que connaissent ces sociétés pour y injecter des fonds.



Protestation contre la cession de lots de terrains à des élus à Essaouira

A Essaouira, des acteurs de la société civile organisent un sit-in, le 15 mai, pour protester contre la cession de plusieurs lots de terrains du lotissement « Argana » relevant de la société « Al Omrane », au profit d'élus et de hauts fonctionnaires de l'administration territoriale. Des pétitions signées par un grand nombre de citoyens ont également été rassemblées pour

dénoncer ces opérations suspectes qu'ils considèrent comme une « corruption de grande envergure ». Pour sa part, un conseiller municipal d'Essaouira, a affirmé au quotidien « Al Massae » que 33 membres du conseil municipal sur 35 ont bénéficié de lots de terrains accordés par « Al Omrane » par l'intermédiaire du chef du service de l'urbanisme à la municipalité.

10/05/2010



Hôpitaux publics : des parlementaires appellent au renforcement des ressources

Des parlementaires chargés de la mission d'information temporaire concernant trois hôpitaux, ont recommandé de renforcer les ressources humaines et matérielles de ces établissements hospitaliers et d'accorder davantage d'intérêt aux services d'urgence et de gynécologie-obstétrique. Ces remarques ont été formulées lors d'une réunion de la commission des secteurs sociaux à

la chambre des représentants, organisée jeudi en présence de Mme Yasmina Baddou, ministre de la Santé, et consacrée à la présentation de la synthèse d'un rapport élaboré par les parlementaires chargés de la mission. Ces derniers ont visité, les hôpitaux Moulay Rachid et Mohammed V à Casablanca et l'hôpital local de Sidi Slimane.

10/05/2010



Transparency Maroc lance le prix de l'intégrité

بيان اليوم
أخبار اليوم
المساءلة

Transparency Maroc lance un appel à candidatures pour décerner le prix de l'intégrité. Selon l'Association marocaine de lutte contre la corruption, cette initiative vise à récompenser une action ou une initiative spécifique prise par un ou plusieurs individus ou organisations et qui constitue une contribution à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence. Le prix consiste en un trophée qui sera remis lors d'une cérémonie publique marquée par la présence d'une

pléiade de personnalités et d'institutions impliquées dans le mouvement anticorruption. Selon une source de Transparency Maroc, le jury du prix de l'intégrité s'assurera de la valeur de chaque nomination et les noms des personnes nommées seront dévoilés dès la fin de la période de dépôt des candidatures. En attribuant ce prix, le jury prend en compte la nécessité de récompenser les efforts entrepris dans diverses branches de la société civile, du secteur privé et des pouvoirs publics.

11/05/2010

LesEchos L'argent sale dans le collimateur

Le Maroc vient de signer un mémorandum d'entente sur la lutte contre le blanchiment d'argent avec cinq autres pays arabes de la région MENA, les Emirats Arabes Unis (EAU), pays initiateur, la Lybie, la Mauritanie et le Soudan. L'objectif est de mettre en place un vaste réseau interétatique de veille contre l'expansion du phénomène. L'accord a été conclu en marge d'une récente rencontre de la Middle East and North Africa Financial Action Task Force

(MENAFATF), en Tunisie. «Ce mémorandum montre l'engagement des EAU à renforcer la coopération avec ses partenaires mondiaux et régionaux pour coordonner les efforts de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les crimes connexes», a déclaré à cette occasion Mohamed Al-Awadi, directeur exécutif et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent à l'unité des affaires douteuses de la Banque centrale des EAU.

12/05/2010



Rapport sur la bonne gouvernance : le Maroc épinglé par Transparency International

L'organisation internationale pour la lutte contre la corruption «Transparency International» a publié dimanche 9 mai, un rapport intitulé «Une opportunité pour la bonne gouvernance» et qui fait suite aux évaluations indépendantes du «National Integrity system» menées dans quatre pays, à savoir l'Egypte, le Liban, la Palestine et le Maroc. Le rapport de Transparency International rappelle ainsi que les piliers d'une bonne gouvernance sont principalement l'évaluation du pouvoir judiciaire, de l'exécutif, du travail effectué par les organismes de surveillance de la corruption, par les secteurs

publics et privés, par les médias ainsi que l'évaluation du rôle de la société civile. Le constat est sans appel : «Dans les quatre pays concernés, il manque des systèmes forts d'évaluation des responsabilités publiques et les lois anti-corruption existantes sont appliquées de façon trop irrégulière». Cependant Transparency international souligne également les différences qui existent entre les situations des pays en question. Concernant le Maroc, «il existe peu de restrictions envers la société civile, mais il n'y a pas suffisamment de rapports entre société et gouvernement».

12/05/2010

DIVERS


Une commission parlementaire à Tamesna

Après avoir rencontré les dirigeants de la Fédération nationale des promoteurs immobiliers et ceux de la Confédération générale des entreprises du Maroc, la

commission des Finances, de l'équipement, du plan et du développement de la deuxième Chambre du Parlement débarque, demain jeudi 13 mai, à Tamesna.


Lutte contre la corruption : une délégation palestinienne s'enquiert de l'expérience marocaine

L'expérience marocaine en matière de moralisation de la vie publique et de lutte contre la corruption a été présentée mardi à Rabat par l'Instance centrale pour la prévention de la corruption (ICPC) à une délégation palestinienne de l'Instance indépendante des droits de l'homme. La visite effectuée par la

délégation palestinienne à l'ICPC a été l'occasion d'examiner les moyens de renforcer la coopération en matière de lutte contre la corruption aux niveaux régional et international et de consacrer les valeurs de probité et de transparence dans la gestion de la chose publique.


Lutte contre le crime organisé, l'immigration illégale et le blanchiment d'argent

Les directeurs généraux de la police du Maroc, d'Espagne, de France et du Portugal ont tenu, lundi à Séville, une réunion consacrée à l'examen des moyens à même de « renforcer encore davantage les excellentes relations de coopération policière ». Cette

réunion a été l'occasion de renforcer la coopération active en matière de lutte contre les réseaux d'immigration illégale et de la mise en marche de structures nécessaires pour faciliter la réciprocité entre les quatre pays dans ce domaine.


10 ans de prison pour un fonctionnaire

Lundi 10 mai, un fonctionnaire de la prison centrale de Kénitra ainsi que trois détenus ont été condamnés par le tribunal de première instance de cette ville à 10 ans de prison pour

trafic de drogue. Les prévenus ont été aussi condamnés à une amende de 5000 DH chacun, et à payer solidairement 102.000 DH au services des douanes.


Relaxe d'un agent de police de « Imintanoute » accusé de corruption à la suite de la diffusion d'une vidéo sur Youtube

Lundi 10 mai, le tribunal de première instance de « Imintanoute » a relaxé un agent de police accusé de corruption. Ce dernier avait été arrêté dimanche soir à la suite de la diffusion d'une vidéo sur Youtube montrant le policier en train de recevoir de l'argent d'un conducteur de voiture. Selon des

sources bien informées, le policier, qui a reconnu les accusations portées contre lui, a précisé au tribunal que les faits remontent à l'année 2004. Le policier a été relaxé en raison de la prescription des faits, le délai de prescription étant de cinq ans pour les délits.

DIVERS

13/05/2010



Tanger : Appel à l'éradication du fléau de la corruption en Afrique

Des responsables administratifs, experts et médiateurs africains, réunis depuis lundi à Tanger, ont appelé à éradiquer le fléau de la corruption en faisant preuve d'une forte volonté politique et en promouvant les vertus de transparence et d'intégrité du service public. Les participants à cette conférence, organisée par le Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD), ont également plaidé pour le renforcement des valeurs africaines traditionnelles d'intégrité,

d'honnêteté et d'esprit communautaire afin de mieux intégrer les principes de bonne gouvernance dans la vie quotidienne des citoyens. Tenue sur le thème « Promouvoir la bonne gouvernance au sein des ombudsmans et des agences de lutte contre la corruption dans les institutions publiques en Afrique », cette conférence, qui a clos ses travaux mercredi, avait pour objectif de réfléchir sur la manière de combattre la corruption et de réformer la gouvernance/administration dans le continent.

LE SOIR

Gouvernance : Le gouvernement jouera-t-il jusqu'au bout la carte de la transparence ?

L'expérience est novatrice. Le gouvernement saura-t-il la mener jusqu'au bout ? Les jours à venir le diront. Contraint, le Secrétariat général du gouvernement décide de soumettre certains projets de loi à l'appréciation des citoyens. Une rubrique a été ouverte sur son site Internet pour recevoir les commentaires des intéressés. Une première a même été tentée avec une mouture du projet de décret sur les marchés publics. Un délai a été fixé pour revoir les amendements des personnes physiques et

morales intéressées en toute transparence. Un véritable exercice de démocratie directe. Il permet à certains collectifs de citoyens, les ONG notamment, qui n'ont pas les moyens ou la possibilité d'agir par voie de pression sur le législateur, de faire entendre leur point de vue. Aussi, pour ne citer que deux exemples, Transparency Maroc et l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) ne sont pas fait prier pour participer à ce jeu de transparence.

LE SOIR

Parlement: lutte contre la corruption

La commission ministérielle créée par Abbas El Fassi pour coordonner l'ensemble des programmes lancés dans le cadre de la lutte contre la corruption s'appête à rendre sa copie. Le minis-

tère chargé de la Modernisation des secteurs publics qui en chapeaute les travaux assure que plusieurs mesures concrètes seront annoncées pour être mises en application.



Démenti de Abdeslam Aboudrar, président de l'instance centrale de prévention de la corruption

Le président de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), M. Abdesselam Aboudrar, a démenti dans un communiqué diffusé vendredi 7 mai, les propos qui lui ont été attribués par un article de presse relatif à l'organisation d'une journée d'étude par l'association des parlementaires contre la corruption, le mardi 4 mai. M. Aboudrar a

précisé qu'à aucun moment il n'a déclaré que « le gouvernement était incapable de lutter contre la corruption », comme il a été écrit dans le titre de l'article publié par le quotidien « Akhbar Al Yaoum ». Il a ajouté que son intervention était plutôt axée sur le rôle des différents intervenants notamment celui de l'ICPC dans la lutte contre ce fléau.

14/05/2010



Rachid Filali, le Wali d'Agadir débouté

Le tribunal administratif d'Agadir s'est prononcé mardi 11 mai 2010 dans l'affaire qui oppose l'entreprise privée GAB, spécialisée dans le transport urbain par bus, à Rachid Filali, ancien wali de la région Souss-Massa-Drâa. Le tribunal, qui a planché sur le dossier pendant plusieurs mois, a annulé le

contrat de gestion conclu entre l'ancien wali et le groupe espagnol Alsa, spécialisé dans le transport par bus, quelques jours avant le départ de Rachid Filali. On dit que la procédure d'attribution du marché de l'exploitation du transport urbain à Agadir sera relancée.



Le ministère de la santé a pris une série de mesures pour la moralisation du secteur

Le ministère de la santé a pris une série de mesures visant la moralisation du secteur et la consolidation de la transparence, a indiqué, mercredi à Rabat, Mme Yasmina Baddou. Répondant à une question orale à la chambre des représentants, sur les pratiques de certains médecins exerçant dans les hôpitaux publics, la ministre a affirmé que la moralisation du secteur de la santé et la consolidation de la transparence constitue un grand chantier dans lequel s'est engagé le ministère, à travers la lutte contre la corruption et contre toute pratique de nature à porter atteinte aux intérêts des citoyens. Pour endiguer ce

genre de pratiques, Mme Baddou a indiqué que le ministère assure des opérations d'inspection dans l'ensemble des établissements de santé, précisant que des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des fonctionnaires ayant failli à leurs obligations professionnelles. Concernant le plan adopté par le ministère pour la moralisation du secteur de la santé, Mme Baddou a expliqué que ce plan vise à asseoir la bonne gouvernance, à renforcer la transparence, à mettre en place un numéro de téléphone économique, le but étant de permettre aux usagers de dénoncer toute pratique ou comportement illégal.



Un président de commune et 8 conseillers accusés de fraude électorale à Imintanoute

Le tribunal de première instance d'Imintanoute a condamné, lundi 10 mai, le président de la commune rurale de Sidi Moumen et huit conseillers de la majorité à des peines de deux mois de prison ferme et une amende de 5000 DH chacun avec interdiction de se présenter aux élections pendant deux ans. Les inculpés sont accu-

sés de corruption et de fraude électorale. Cette affaire avait été déclenchée à la suite d'une plainte au procureur général de la cour d'appel de Marrakech, déposée par un conseiller et principal concurrent à la présidence du conseil communal, dans laquelle il accuse le président actuel de fraude électorale et d'achat de voix.

12/05/2010



Seize personnes jugées pour divulgation de données confidentielles et corruption

C'est un réseau de trafic de données confidentielles qui est jugé ce mercredi à Versailles. Le tribunal rend son jugement concernant 16 personnes, parmi lesquelles des détectives privés, anciens gendarmes, policiers et un contrôleur des impôts. Ils sont accusés d'avoir échangé, entre 2005 et 2006, des informations confidentielles qui étaient

ensuite revendues. Cette affaire «met en lumière le rôle occulte de ces officines privées de renseignement qui n'hésitent pas à transgresser la loi pour obtenir des informations», avait dénoncé en mars le procureur, Luc-André Lenormand. Des peines allant de 2.000 euros d'amende à six mois de prison ferme, ainsi qu'une relaxe, ont été requises.



Algérie : le directeur général des douanes met en garde les cadres de son institution

Priorité à la lutte contre la corruption. L'orientation est bien donnée par le directeur général des douanes, Mohamed Abdou Bouderbala, hier à l'ouverture dans la ville de Ghardaïa de la 4e conférence nationale des cadres des douanes dont les travaux se poursuivront demain, où il a précisé que: « Une enquête est ouverte. La justice fait son travail. Celui qui a fait quelque chose le payera, tonne-t-il, promettant une lutte implacable d'abord à l'intérieur

du corps des douanes. Nous n'avons plus de complexe et nous avons décidé de responsabiliser les cadres dirigeants à tous les niveaux pour qu'ils fassent davantage attention à la corruption dans les services qu'ils dirigent », précise-t-il aux journalistes, en marge des travaux de la conférence. Convaincu de la nécessité de multiplier les efforts pour juguler ce phénomène, M. Bouderbala insiste sur le rôle des cadres douaniers qui doivent, selon lui, s'impliquer davantage.



Ukraine: enquête pour corruption contre l'opposante Timochenko

Le parquet général ukrainien a annoncé mercredi à l'AFP avoir rouvert une enquête contre l'ex-Premier ministre Ioulia Timochenko, aujourd'hui dans l'opposition, qui est soupçonnée d'avoir tenté de corrompre des juges de la Cour suprême du pays en 2003. Mme Timochenko, convoquée au parquet dans la matinée pour recevoir une notification en ce sens, a aussitôt dénoncé le caractère poli-

tique de cette affaire affirmant que le pouvoir en place cherchait à la mettre en prison. Le département d'enquête du parquet l'a convoquée pour lui transmettre une copie de la décision d'ouvrir une enquête criminelle contre elle pour une tentative de verser un pot-de-vin à des juges de la Cour suprême d'Ukraine, a indiqué à l'AFP le porte-parole du parquet, Iouri Boïtchenko.

14/05/2010



Un nouveau scandale de corruption secoue l'Italie

Un nouveau scandale de corruption ébranle l'Italie: sur l'ordinateur d'un industriel du bâtiment, la Garde des finances a découvert une liste de 350 personnalités qui auraient bénéficié d'avantages substantiels en échange de leur appui pour obtenir des marchés publics. Grands commis de l'État, responsables d'adjudications, généraux de la Garde des finances, et même un ministre et des hommes politiques sont impliqués. Le minis-

tre du Développement économique, Claudio Scajola, fondateur de Forza Italia avec Silvio Berlusconi, a été contraint de démissionner la semaine dernière, après avoir longtemps résisté. Il n'a pu expliquer comment un splendide appartement avec vue sur le Colisée, acheté à 600 000 euros en 2004 -une somme dérisoire- a pu être financé en sous-main à hauteur d'un million d'euros.

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 juillet 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant : www.transparencymaroc.ma

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

Courriel : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma